



Mr Stavros Dimas
Commission Européenne
DG Environnement
B- 1049 Brussels / Belgique

Le Puy / Paris, le 16 Avril 2008

Objet : demande d'intervention de la Commission Européenne auprès de l'Etat français
(Renouvellement de la concession du barrage de Poutès sur l'Allier)

C.C. : M. Borloo, Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
M. Bérard, Préfet de Bassin Loire Bretagne

Monsieur le Commissaire Européen,

Les fédérations et associations signataires de la présente lettre souhaitent attirer votre attention sur un dossier d'importance européenne, concernant la sauvegarde du Saumon atlantique (*Salmo salar*) et dans lequel l'Etat français devrait rendre un arbitrage dans les prochaines semaines : maintien ou non du barrage hydroélectrique de Poutès sur l'axe Loire-Allier. Nous souhaitons que la Commission Européenne s'exprime sur ce dossier.

Comme vous le savez, le Saumon atlantique est une espèce menacée d'extinction, classée sur la liste rouge internationale de l'UICN, citée en annexe III de la Convention de Berne, annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore. La dernière population de Saumon atlantique de longue migration survit actuellement sur l'axe Loire-Allier. La préservation de cette souche et de son patrimoine génétique est primordiale dans l'espoir de pouvoir repeupler l'ensemble des grands bassins versants européens.

Depuis vingt ans, plusieurs programmes de restauration de cette population ont été mis en œuvre (dont un programme LIFE). Les principales actions ont concerné l'amélioration de la connaissance, la création d'une salmoniculture comme mesure d'urgence et le démantèlement de plusieurs petits barrages. Ces programmes ont permis d'éviter la disparition pure et simple de la souche Loire Allier.

L'enseignement majeur sur cette rivière et d'autres, a été de constater que chaque démantèlement de barrage a donné des résultats spectaculaires et immédiats, le saumon et d'autres poissons migrateurs ont reconquis des frayères inaccessibles auparavant. L'exemple de la Vienne avec l'arasement du barrage de Maison Rouge en 1998 le confirme : cette année ce sont presque 100 000 lamproies qui ont recolonisé les frayères à l'amont du barrage ; le retour des saumons et des aloses est également notable. On peut aussi citer l'arasement en 1996 du barrage de Kernansquillec sur le Léguer, dont les populations de saumons n'ont désormais rien à envier aux autres côtiers bretons. Mais, l'espèce *Salmo salar* reste gravement menacée, en particulier sur le bassin de la Loire.

L'amélioration de la connaissance a permis d'identifier le principal point noir de l'axe Loire Allier : le barrage de Poutès qui empêche l'accès du saumon à 60 % des meilleures frayères de tout le bassin et sans l'effacement duquel toute tentative de restauration serait vaine. Deux études ont été menées en 2005 par un groupement de scientifiques sous l'égide de l'Etat, qui ont donné des résultats accablants pour le barrage. Leurs conclusions sont sans ambiguïté :

« L'ouvrage ayant un impact important sur la plus grande partie de ce potentiel productif, le barrage de Poutès se situe au premier rang des obstacles à traiter pour ce qui concerne la restauration et la continuité écologique sur le bassin de la Loire. »

Expertise Loire Aller – CSP Plan Loire – avril 2005

« Malgré les améliorations réalisées sur le site ces dernières années, l'aménagement de Poutès – Monistrol ressort aujourd'hui très nettement comme le plus pénalisant de l'axe Loire Allier dans la perspective de la reconstitution d'une population naturelle de saumon [...] Sans une réduction très significative de son impact sur

les juvéniles et les adultes, le complexe hydroélectrique paraît susceptible de mettre en échec la réussite du programme de restauration d'un stock de saumon autonome dans le bassin de la Loire. Par rapport à l'objectif de minimiser le risque d'extinction du saumon du bassin Loire Allier, l'application du principe de précaution conduit à recommander la suppression du barrage de Poutès.».

Expertise du complexe hydroélectrique de Poutès-Monistrol / GRISAM 2005

Or, il se trouve que la concession d'exploitation dudit barrage est arrivée à terme le 31 décembre 2007. Suite à la demande de renouvellement formulée par l'exploitant (EDF), l'Etat français va décider prochainement si oui ou non le barrage sera maintenu. Pour rappel, ce barrage n'est pas un véritable enjeu énergétique : d'une puissance installée de 14 MW, il représente quelques centièmes de la production hydroélectrique nationale.

Cette opportunité unique de sauver le saumon ne doit pas être ratée, d'autant que 24 sites Natura 2000 importants pour le Saumon atlantique sont concernés (un tiers des sites français) et que l'article 4.1.c de la Directive Cadre Eau demande le respect des objectifs de la Directive Habitats Faune Flore pour 2015. Mais nous sommes inquiets de la décision qui viendra. En effet, la restauration du saumon est affichée comme une des priorités dans le SDAGE Loire Bretagne (RBMP) et dans le Plan Loire (un plan de gestion opérationnel interrégional co-financé par l'Union Européenne par le biais du FEDER à hauteur de 33 Millions d'euros). Cependant, en dépit de ces bonnes intentions, l'Etat français n'a toujours pas pris sa décision, alors que l'enquête publique relative à la demande de renouvellement de la concession est terminée depuis Juillet 2006. Par ailleurs, sous la pression des lobbies de l'hydroélectricité, la pré désignation de la retenue Poutès en Masse d'Eau Fortement Modifiée montre que le comité de bassin envisage le maintien du barrage.

La Commission Européenne a un avis à donner et nous souhaitons qu'elle s'exprime ouvertement sur ce dossier, au titre de la mise en œuvre de la Directive Habitats Faune Flore et de la Directive Cadre Eau et parce qu'elle co-finance le Plan Loire par le biais du FEDER, programme qui sera vidé d'une partie de sa substance si le barrage de Poutès n'était démantelé.

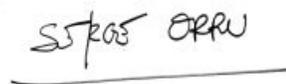
Par ailleurs, l'analyse des risques de non atteinte du bon état écologique a montré que l'hydro-morphologie représentait un des principaux challenges dans presque tous les Etats membres. Or le cas du barrage de Poutès est l'exemple même où les bénéfiques écologiques, en cas de démantèlement, surpassent largement le coût des travaux et la faible perte de production électrique. Alors que de nombreux cas similaires existent en Europe et que les autorités nationales doivent faire de gros efforts pour faire évoluer les mentalités, nous pensons qu'un signal clair de la part de la Commission Européenne est vital.

Nous souhaitons donc vivement que la Commission Européenne intervienne auprès des autorités françaises pour leurs rappeler leurs engagements européens pris en faveur du saumon et du bon état écologique, qui doivent aboutir à la disparition du barrage de Poutès.

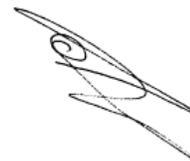
Espérant vivement que notre demande retienne votre attention, veuillez croire, Monsieur le Commissaire Européen, en l'expression de notre haute considération.



Roberto Epple, Président
SOS Loire Vivante – ERN France



Serge Orru, Directeur Général
WWF France



Sébastien Genest, Président
France Nature Environnement



Jean Paul Doron, Vice Président
Fédération Nationale de la Pêche
en France



John Hontelez, Président
Bureau Européen de
l'Environnement



Oliviero Spinelli, Vice Président
Aquanet Europe Foundation

Expéditeur / Contact :

SOS Loire vivante - European Rivers Network France
8 Rue Crozatier 43 000 Le Puy en Velay / France / +33 4 71 05 57 88
Dossier suivi par : Guillaume Cortot guillaume.cortot@rivernet.org